

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master 2ème année Mention Droit des affaires Parcours Secteur financier (Banque, Assurance, Finance)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE:

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

2ème année Mention Droit des affaires Parcours Secteur financier (Banque, Assurance, Finance)

est composée comme suit :

- Monsieur Sébastien NEUVILLE, professeur des universités, président de la commission
- Monsieur Gérard JAZOTTES, professeur des universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.



UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty – 31042 Toulouse cedex 9 - France Tél.: +33 (0)5 61 63 35 00